



**À :** Tous les TAP du Groupe CAMBI

**De :** Direction des secteurs cliniques et opérationnels

**Date :** 10 juin 2019

**Révisé le :** 24 janvier 2024

**Objet :** Marche arrière avec le véhicule ambulancier

---

Dans le but de réduire les risques de collision et de blessures causés par l'angle mort retrouvé sur un véhicule ambulancier lors de la marche arrière, nous exigeons que les TA/P suivent la procédure suivante :

### **PROCÉDURE LORS DE L'ARRIVÉE À UN POINT D'ATTENTE OU SUR LES LIEUX D'UNE INTERVENTION**

1. Lorsque les deux TA/P se retrouvent à bord du véhicule et qu'aucun patient n'est pris en charge, nous demandons au TA/P qui n'est pas au volant de sortir et de faire le tour du véhicule de façon sécuritaire en s'assurant de conserver un contact visuel avec le conducteur afin de vérifier l'angle mort et d'assister le TA/P conducteur lors de manœuvre de marche arrière. Si le conducteur perd momentanément le contact visuel avec le TA/P à l'extérieur, il doit cesser toute manœuvre jusqu'à ce qu'il retrouve le contact;
2. Le TA/P qui vérifie l'angle mort doit se positionner à un endroit sécuritaire, dégagé et à l'arrière du véhicule ambulancier, lui permettant d'avoir un contact visuel constant dans le rétroviseur du conducteur, et y demeurer tant que la manœuvre de recul n'est pas terminée;
3. Le TA/P conducteur doit s'assurer de pouvoir entendre et de bien voir les consignes et signaux donnés par le TA/P qui vérifie l'angle mort;
4. De plus, dans le but de sécurité, nous vous demandons de ne jamais désactiver l'alarme de recul lorsque vous êtes en marche arrière avec le véhicule.

*\*La marche arrière demeure une manœuvre à risque et doit être utilisée uniquement lorsque celle-ci est réellement justifiée ou inévitable. Lors d'un appel, le stationnement de face, dans la rue, est à privilégier.*



## PROCÉDURE LORS DU RETOUR À LA CASERNE

En plus de respecter les étapes précédemment décrites, lors de la manœuvre de recul dans le but de regagner l'espace de stationnement initial à l'intérieur de la caserne, vous devez reculer très lentement le véhicule devant la porte. Puisque la majorité des portes ont une minuterie, nous vous demandons de ne pas ouvrir cette porte tant que le véhicule n'est pas complètement immobilisé dans cette position.

Le T/A/P qui vérifie l'angle mort doit se placer à l'intérieur de la caserne tout en s'assurant de maintenir un contact visuel constant avec le T/A/P au volant via le rétroviseur du côté conducteur. Celui-ci doit vérifier que l'espace de stationnement est dégagé avant d'indiquer au T/A/P conducteur qu'il peut amorcer lentement le recul. Nous vous rappelons que l'alarme de recul ne doit être désactivée à aucun moment lorsque vous êtes en marche arrière avec le véhicule.

Une fois la procédure terminée, que le véhicule est complètement immobilisé et le moteur arrêté, le T/A/P qui vérifie l'angle mort procède à la fermeture de la porte de façon sécuritaire en demeurant attentif jusqu'à la fermeture complète de la porte.

En lien avec cette procédure, et afin de bien comprendre ce qui précède, nous vous demandons de prendre connaissance de la vidéo ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=GDepryaAppgQ>



# Communication opérationnelle